Informations de base

2017/2109(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 4/2017: mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne en faveur de l'Italie Voir aussi 2017/2101(BUD) **Subject** 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 8.70.57 Budget 2017 **Zone géographique** Italie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	GEIER Jens (S&D)	26/06/2017
	Rapporteur(e) fictif/fictive MUREŞAN Siegfried (PPE) KÖLMEL Bernd (ECR) DEPREZ Gérard (ALDE) TARAND Indrek (Verts/ALE) VALLI Marco (EFDD)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/06/2017	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2017)0541	Résumé
30/08/2017	Vote en commission		
04/09/2017	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	11813/2017	Résumé
05/09/2017	Dépôt du rapport budgétaire	A8-0281/2017	Résumé
11/09/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/09/2017	Décision du Parlement	T8-0336/2017	Résumé
13/09/2017	Résultat du vote au parlement		
13/09/2017	Adoption du projet du budget par le Conseil		
13/12/2017	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2017/2109(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Modifications et abrogations	Voir aussi 2017/2101(BUD)
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/8/10317

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE607.951	07/07/2017	
Amendements déposés en commission		PE608.146	17/07/2017	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A8-0281/2017	05/09/2017	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T8-0336/2017	13/09/2017	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	11813/2017	04/09/2017	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
	COM(2017)0541		

Projet de budget de la Commission		26/06/2017	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Budget 2017/2121 JO L 330 13.12.2017, p. 0014	Résumé

Budget rectificatif 4/2017: mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne en faveur de l'Italie

2017/2109(BUD) - 05/09/2017 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La Commission des budgets a adopté le rapport d'initiative par Jens GEIER (S&D, DE) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif nº 4/2017 de l'Union européenne pour l'exercice 2017 accompagnant la proposition de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à l'Italie.

Pour rappel, le projet de budget rectificatif nº 4/2017 a trait à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) pour un montant de 1.196.797.579 euros afin de venir en aide à l'Italie à la suite d'une série de tremblements de terre qui ont eu lieu entre août 2016 et janvier 2017 dans les régions des Abruzzes, du Latium, des Marches et de l'Ombrie.

Un montant de 30 millions d'euros avait déjà été versé dans le cadre de cette mobilisation du FSUE, à titre d'avance sur le budget 2016 de l'Union.

Cette mobilisation du FSUE est la plus forte de son existence.

Le projet de budget rectificatif nº 4/2017 a pour objet **d'inscrire formellement l'ajustement budgétaire correspondant au budget 2017 de l'Union**.

Les députés ont pris acte du projet de budget rectificatif nº 4/2017 présenté par la Commission et ont appelé la Commission à approuver la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif nº 4/2017.

Ils ont insisté sur le besoin urgent de débloquer, par l'intermédiaire du FSUE, une aide financière en faveur des régions touchées par des catastrophes naturelles.

Budget rectificatif 4/2017: mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne en faveur de l'Italie

2017/2109(BUD) - 13/09/2017 - Acte final

OBJECTIF : adoption du projet de budget rectificatif nº 4/2017 de l'Union européenne pour l'exercice 2017 accompagnant la proposition d'aide à l'Italie suite à une série de tremblements de terre.

ACTE NON LEGISLATIF : Adoption définitive (UE, Euratom) 2017/2121 du projet de budget rectificatif n°4 au budget général 2017.

CONTENU: le Parlement européen a définitivement adopté le projet de budget rectificatif n°4 pour l'exercice 2017 en accord avec sa résolution du 13 septembre 2017 (voir le résumé de la résolution).

Pour rappel, ce budget rectificatif 4/2017 inclut formellement dans le budget général 2017 **1.166.797.579 EUR** en crédits d'engagement et crédits de paiement pour couvrir les besoins budgétaires de l'Italie suite à une série de tremblements de terre survenus entre aout 2016 et janvier 2017 dans les régions des Abruzzes, du Latium, des Marches et de l'Ombrie.

Les crédits de paiement correspondants doivent être enregistrés en vertu de l'article 13 06 01, «Assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant de graves répercussions sur les conditions de vie, l'environnement naturel et l'économie», déduction faite de l'avance payée en 2016 (30 millions EUR).

Ce budget rectificatif redéploye dans leur intégralité les crédits de paiement nécessaires dans le budget 2017 de l'Union et réapprovisionne la réserve négative créée par le budget rectificatif n°1/2017 (EUR 70.402.434) venant des lignes budgétaires pour les programmes de fonds structurels 2007-2013.

Budget rectificatif 4/2017: mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne en faveur de l'Italie

2017/2109(BUD) - 04/09/2017 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 27 juin 2017, la Commission a soumis au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 4 au budget général pour 2017, qui porte sur l'intervention du Fonds de solidarité de l'UE pour un montant total de 1.166.797.579 EUR en crédits d'engagement et de paiement.

Cette proposition a pour objectif d'apporter une aide financière à l'Italie à la suite des tremblements de terre qui se sont produits entre les mois d'août 2016 et janvier 2017 dans les régions des Abruzzes, du Latium, des Marches et de l'Ombrie.

Les crédits correspondants doivent être affectés selon l'article 13 06 01 (Fonds de solidarité de l'UE - Assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant de graves répercussions sur les conditions de vie, l'environnement naturel et l'économie), après déduction de l'avance déjà versée en 2016 (**30 millions EUR**).

La Commission a proposé de financer les crédits de paiement nécessaires avec les excédents identifiés dans certaines lignes d'achèvement liées au Fonds européen de développement régional (- 981.150.000 EUR) et au Fonds de cohésion (- 256.050.013 EUR).

Par ailleurs, la réserve négative activée dans le budget rectificatif n° 1/2017 a été réapprovisionnée (+ 70.402.434 EUR).

En conclusion, le 4 septembre 2017, le Conseil a adopté sa position sur le PBR n° 4 au budget général 2017 tel qu'il figure dans l'annexe technique du mémorandum explicatif de sa position sur le projet de budget rectificatif (voir *document du Conseil 11813/2017*).

Budget rectificatif 4/2017: mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne en faveur de l'Italie

2017/2109(BUD) - 13/09/2017 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 660 voix pour, 6 contre et 27 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif nº 4/2017 de l'Union européenne pour l'exercice 2017 accompagnant la proposition de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à l'Italie.

Pour rappel, le but du projet de budget rectificatif nº 4/2017 est d'inscrire formellement l'ajustement budgétaire correspondant au budget 2017 de l' Union.

La Commission a proposé de modifier le budget 2017 en renforçant l'article 13 06 01, «Assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant de graves répercussions sur les conditions de vie, l'environnement naturel et l'économie», d'un montant de **1.166.797.579 EUR**, à la fois en crédits d'engagement et en crédits de paiement.

Budget rectificatif 4/2017: mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne en faveur de l'Italie

2017/2109(BUD) - 26/06/2017 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présenter le projet de budget rectificatif nº 4 de l'année 2017 afin de venir en aide à l'Italie à la suite d'une série de tremblements de terre.

CONTENU : le projet de budget rectificatif nº 4/2017 a trait à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) pour un montant de 1 196 797 579 EUR afin de venir en aide à l'Italie à la suite d'une série de tremblements de terre qui ont eu lieu entre août 2016 et janvier 2017 dans les régions des Abruzzes, du Latium, des Marches et de l'Ombrie.

Le projet de budget n°4/2017 propose d'intégrer au budget général 2017 un montant de **1.166.797.579 EUR**, à la fois en crédits d'engagement et en crédits de paiement, pour couvrir les besoins budgétaires de cet engagement, déduction faite de l'avance payée en 2016 (30 millions EUR).

Financement des allocations du FSUE pour 2016, 2017 et 2018 : le montant total disponible pour la mobilisation du FSUE au début de l'exercice 2017 était de 1.115.121.612, regroupant la somme de l'allocation pour 2017 de 563.081.210 EUR (soit 500 millions EUR au taux de 2011), plus l'intégralité de l'allocation pour 2016 de 552.040.402 EUR (soit 500 millions EUR au taux de 2011) n'ayant pas été dépensée et ayant été postposée à l'exercice suivant.

Le montant mobilisable à ce stade de l'année 2017 est de 902.826.499 EUR. Cela correspond au montant total disponible pour l'intervention du FSUE au début de l'exercice 2017 (1.115.121.612 EUR) déduction faite de la précédente intervention (71.524.810 EUR), et de la retenue de 140.770.303 EUR pour respecter l'obligation de garder 25% de la dotation annuelle de 2017 jusqu'au premier octobre 2017.

Ce montant n'est pas suffisant pour couvrir les engagements du FSUE pour l'Italie dans leur intégralité. Cependant, la Commission propose de financer cette différence au moyen du montant annuel disponible pour 2018 pour couvrir la différence de 293.971.080 EUR.

Vu le montant de 30 millions EUR déjà versé dans le cadre de cette mobilisation du FSUE, à titre d'avance sur le budget 2016 de l'Union, la Commission propose de **modifier le budget 2017** en renforçant l'article 13 06 01, «Assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant de graves répercussions sur les conditions de vie, l'environnement naturel et l'économie», d'un montant de **1.166.797.579 EUR**, à la fois en crédits d'engagement et en crédits de paiement.

Vu le niveau des paiements intermédiaires reçus avant la clôture, la Commission propose de réaffecter entièrement les crédits de paiement nécessaires dans le cadre du budget 2017 et de reconstituer la réserve négative activée dans le budget rectificatif nº 1/2017 (70.402.434 EUR) à partir des lignes budgétaires des programmes des Fonds structurels pour la période 2007-2013.